



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : RHONE

Référence : 1000023011

Discipline : E0030 - Education

Fonction : EDU

Lieu d'exercice

Code RNE : 0692418D

Nom de l'établissement de rattachement : LP Marc Seguin

Commune : Vénissieux

Adresse : 20 boulevard MARCEL SEMBAT 69694 VENISSIEUX

Courriel : ce.0692418D@ac-lyon.fr

Description générale du poste

La cité scolaire Sembat-Seguin se situe dans la zone de Parilly sur la commune de Vénissieux, elle est bien desservie par les transports en commun (métro et tram). Le lycée professionnel Marc Seguin (289 élèves) et le lycée général et technologique Marcel Sembat (736 élèves) font partie de la Cité Scolaire Sembat-Seguin. Le LP Seguin scolarise une 3ème prépa-métier et dispose d'une UPE2A en commun avec le LGT. Les filières du LP sont majoritairement industrielles et le LGT a une offre importante de filières technologiques (STMG, STI2D, STL). Les locaux occupent une grande superficie et les espaces extérieurs et intérieurs sont vastes et difficiles à surveiller.

La population scolaire se caractérise par des élèves issus de PCS défavorisées et une majorité de garçons. Une assistante sociale et deux infirmières exercent sur la cité scolaire.

La cité scolaire est pilotée par un proviseur et deux proviseurs adjoints et elle dispose de trois postes de CPE.

Missions

- Le pilotage de l'équipe vie scolaire est une priorité
- Organiser le fonctionnement de la vie scolaire à l'échelle de la cité scolaire par une collaboration étroite entre les CPE
- Assurer le suivi individuel et collectif des élèves en associant les enseignants et en favorisant un suivi des parcours à l'échelle de la cité scolaire
- Piloter et participer à la lutte contre le décrochage en sécurisant les parcours : suivi des élèves décrocheurs en seconde GT et seconde Pro
- Développer des partenariats en lien avec le territoire
- Animer les instances lycéennes et favoriser la mise en œuvre de projets par les élèves à l'échelle de la cité scolaire (LGT et LP)

Compétences requises

- Compétences managériales
- Connaissance du fonctionnement du lycée et des parcours des élèves
- Capacité à tenir un tableau de bord et à contribuer aux dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire

- Capacité à adapter sa communication en fonction des interlocuteurs
- Capacité à réagir et à gérer des conflits entre élèves ou des incidents extérieurs

Contact

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédiée Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec l'inspecteur/trice en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.